

LA CROIX OFFRES D'ÉTÉ | s'évader se retrouver REPORTAGES - RENCONTRES - ACTU - JEUX | -50% les 2 mois J'en profite

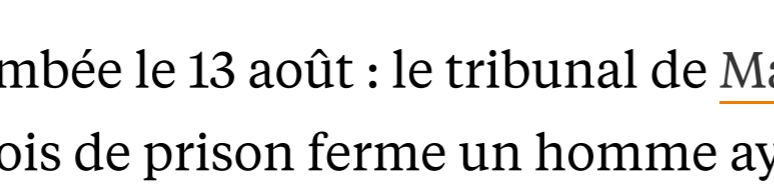
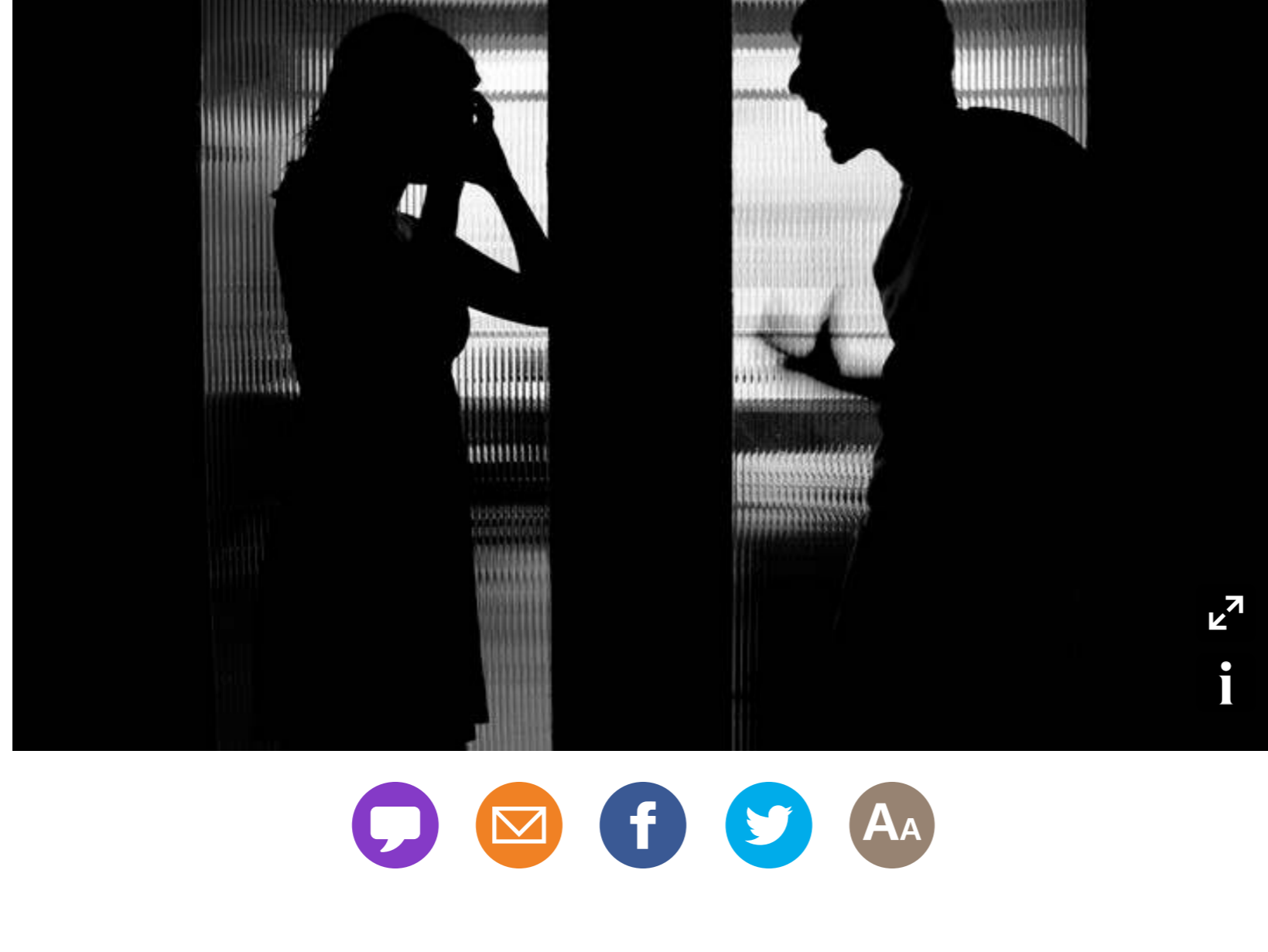
Accueil > France

À Marseille, un homme condamné pour avoir poussé au suicide son ex-compagne

Les faits Un homme, auteur de violences psychologiques sur une femme qui a tenté de mettre fin à ses jours, a été condamné à un an de prison, vendredi 13 août. Un « *signal fort envoyé par la justice* » selon les militantes féministes qui se battent pour que soit reconnu le « *suicide forcé* » dans un contexte de violences conjugales.

Pierre Bienvault, le 19/08/2021 à 10:09 Modifié le 19/08/2021 à 14:00

Lecture en 3 min.



La décision est tombée le 13 août : le tribunal de **Marseille** a condamné à 12 mois de prison ferme un homme ayant poussé son ancienne compagne à faire une tentative de suicide. « *Il s'agit d'une décision importante car ce type de condamnations reste très rare* », souligne Yaël Mellul, une ancienne avocate (1) qui, comme d'autres militantes féministes, se bat pour que les tribunaux prennent davantage en compte la réalité du « *suicide forcé* » dans un contexte de **violences conjugales**.

→ **TÉMOIGNAGE. PODCAST - « Meurtre conjugal, raconter l'irracontable »**

1 Pourquoi lire La Croix ?

La Croix choisit dans le flot de l'actualité des pépites à mettre en lumière, en privilégiant le recul et l'analyse.

Annonce Cahiers Atoma : un vaste choix Atoma [Ouvrir](#)

Sur ce point, l'affaire de Marseille apparaît assez emblématique. Elle concerne un homme de 37 ans qui, entre janvier et juin dernier, a exercé de graves violences psychologiques sur une femme dont il était séparé. Dans son compte rendu d'audience, le quotidien *La Provence* cite des SMS édifiants : « *Quitte Marseille. C'est un conseil si tu veux pas vivre en enfer* » ou « *Je vais pas te lâcher. Je te souhaite la mort vraiment.* » Début mai, cette femme de 47 ans a tenté de mettre fin à ses jours en avalant des médicaments mais a heureusement survécu.

Newsletters La Croix

Edition L'Hebdo

Chaque vendredi, les rubriques La Croix L'Hebdo

Votre adresse e-mail [Je m'inscris](#)

Condamner les violences psychologiques

Placé en détention provisoire en juillet, l'homme a reconnu les faits à l'audience et a exprimé des regrets. Ce qui n'a pas empêché le tribunal de le condamner à un an de prison ferme avec maintien en détention. « *Carte condamnation a été prononcée sur la base de trois infractions : harcèlement, menaces de provocation au suicide* », indique son avocate, Me Mariama Millou.

Cette décision devrait faire date chez tous ceux et celles qui se battent contre les violences conjugales. Et n'en finissent pas de s'indigner de voir des hommes échapper à la justice alors que leurs compagnes, soumises à leurs violences, se sont données la mort. « *On condamne les auteurs de violences physiques alors que les violences psychologiques, omniprésentes, peuvent tuer elles aussi* », estime Yaël Mellul qui, depuis des années, est à la pointe du combat pour une reconnaissance du « *suicide forcé* ».

« Papa a fait une grosse bêtise et ma maman est morte »

Le terme, au départ, peut prêter à confusion. Il ne renvoie pas à des situations extrêmes où, par exemple, un homme obligerait sous la menace **PDF Compressor Free Version** *le suicide forcé* peut être la conséquence de violences psychologiques continues visant à humilier ou rabaisser une femme avec une intensité telle que celle-ci peut finir par se donner la mort. Cette violence, c'est parfois, aussi celle d'un homme qui veille à contrôler l'intégralité de la vie de sa compagne en provoquant une sorte de séquestration psychique », explique Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes.

Ces militantes féministes ont réussi à faire passer leurs revendications lors du Grenelle des violences conjugales. Elles ont vécu comme une vraie avancée la loi du 30 juillet 2020. Ce texte prévoit qu'en cas de harcèlement moral au sein d'un couple, la peine peut aller jusqu'à 10 ans de prison dans le cas où, circonstance aggravante, les faits ont conduit la « *victime à se suicider ou à tenter de se suicider* ». Avec cette nouvelle loi, les associations espèrent que les « *suicides forcés* » seront mieux pris en compte et punis par les tribunaux. C'est sur la base de ce texte qu'en juillet, une femme a déposé plainte à Toulon contre un homme responsable, à ses yeux, du suicide de sa sœur.

« Un signal fort » de la justice

En attendant, à Marseille, c'est sur la base d'un article du Code pénal plus ancien que la condamnation a été prononcée : l'article 223-13 qui punit le fait de « *provoquer* » le suicide d'autrui. Un texte voté en 1987, cinq ans après la parution du très controversé livre « *Suicide mode d'emploi* ».

À lire aussi

L'impasse des femmes de policiers et de gendarmes violents



« *Mais c'est article n'est quasiment jamais utilisé par les tribunaux dans un contexte de violences conjugales* », indique Catherine Le Magueresse, chercheuse associée auprès de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne : « *Cet article suppose une intentionnalité de la personne qui, par son comportement, a manifesté sa volonté de voir la victime se suicider.* »

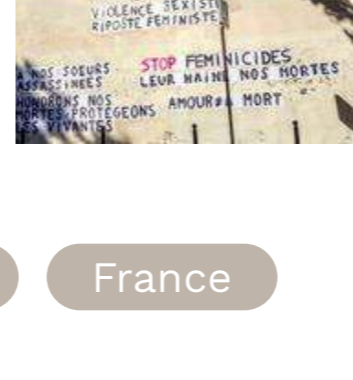
C'est une différence importante avec la loi du 30 juillet 2020 qui peut permettre de condamner un individu qui, par ses violences psychologiques, a poussé une personne à mettre fin à ses jours mais sans avoir nécessairement souhaité une telle issue. » Pour la juriste, la décision de Marseille reste néanmoins un « *signal fort adressé par la justice* » pour une meilleure prise en compte du suicide suite à des violences conjugales.

(1) Aujourd'hui, à la tête d'un groupe de travail ministériel sur les « *violences psychologiques sur enfants* »

À découvrir

Gérald Darmanin veut pérenniser le recul historique des féminicides en 2020

102 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint en 2020, contre 146 un an plus tôt, à > lire la suite



violence conjugale et féminicide | suicide | justice | France | Marseille

Les plus lus

1. Afghanistan : comment les talibans ont hérité du trésor de Bactriane



2. Entre l'Algérie et le Maroc, rien ne va plus

4. Afghanistan : qui soutient les talibans ?

3. Afghanistan : qui sont les talibans ?

5. « Les effets secondaires des vaccins sont plus graves que le Covid » : vrai ou faux ?

CONTENUS SPONSORISÉS

Intestin: Oubliez les probiotiques et faites plutôt ceci [NUTRIVIA](#)

Gilly: Cette astuce pour protéger les maisons fait fureur en Belgique [EXPERT MARKET](#)

Ce télescope à 47€ vous permet de tout voir à des kilomètres ! [OBJETSTECH.COM](#)

Radiateur électrique nouvelle génération : 5 fois plus puissant et... [LE GUIDE DU CHAUFFAGE ECO](#)

Chauffez-vous gratuitement, uniquement avec des... [APPRENDRE-PREPARER-SURVIVRE.COM](#)

Gilly: Un site de rencontre 40+ qui fonctionne vraiment! [LEPARFAITGENTLEMAN.BE](#)

A LIRE AUSSI SUR LA CROIX

Potager: que faire pour avoir de belles tomates ?

Mgr Jean-Christophe Lagleize, évêque de Metz, démissionne à 66 ans

En Afghanistan, la difficile résistance populaire face aux

Reagissez

Vous devez être connecté afin de pouvoir poster un commentaire

Déjà inscrit sur la Croix ? [SE CONNECTER](#)

Pas encore abonné ? [ABONNEZ-VOUS à partir d'1€](#)

Dans ce dossier

Violences conjugales et féminicides, notre dossier

PODCAST - « Meurtre conjugal, raconter l'irracontable »

L'impasse des femmes de policiers et de gendarmes violents

Élisabeth Moreno : « J'ai appris à tomber dix fois et à me relever onze »

Gérald Darmanin veut pérenniser le recul historique des féminicides en 2020

[Voir plus d'articles](#)

Autour de cet article

Gérald Darmanin veut pérenniser le recul historique des féminicides...

Violences conjugales : 16 « centres de suivi » des auteurs ouvert...

Comment protéger les femmes face à des conjoints connus pour leur...

Féminicides : un fichier des auteurs de violences conjugales va ê...

LE JOUR DU SEIGNEUR

Découvrez nos 8 documentaires

[JE DÉCOUVRE LA COLLECTION](#)

Votre Sélection

Covid-19 : un quart des formes graves dues à un problème génétique ou immunitaire

En Afghanistan, la résistance tente de s'organiser derrière le fils du commandant Massoud

Afghanistan : Biden envisage de maintenir des forces américaines à Kaboul au-delà du 31 août

La compagnie aérienne Alitalia est prête à replier ses ailes

Cahiers tendance en ligne

Cahiers Atoma : jeunes, tendance et si pratiques ! Achetez-les en ligne.

Atoma

[Ouvrir](#)

À la une

Tout France Monde Culture Religion

Le candidat allemand chrétien-démocrate Armin Laschet sous pression

Jean-Michel Blanquer dévoile le protocole sanitaire à l'école

Le cofondateur des talibans à Kaboul en vue de la constitution d'un gouvernement

Montée des eaux : comment les villes du littoral français s'adaptent

Cahiers tendance en ligne

Cahiers Atoma : jeunes, tendance et si pratiques ! Achetez-les en ligne.

Atoma

[Ouvrir](#)

Nous contacter

Service client
Courrier lecteurs
Aide
L'équipe
Espace Presse
Facebook
Twitter
Flipboard

Nos services

Abonnement
Découvrir LA CROIX numérique
Boutique
Faire un don
Inscription à la newsletter
RSS

L'écosystème de La Croix

Croire
La Croix International
La Croix Español
La Croix Africa
Urbi & Orbi

Les sites du groupe Bayard

BAYARD BELGIQUE
BAYARD JEUNESSE
EDITIONS BAYARD
GROUPE BAYARD
MILAN PRESSE
LIBRAIRIE BAYARD

LES DOSSIERS DE L'ACTUALITÉ
NOTRE FAMILLE
NOTRE TEMPS
PHOSPHORE

CROIRE.COM
EVEILALAFOR
LE MONDE DE LA BIBLE
PANORAMA
PÈLERIN
POINTS DE REPÈRE
PRIONS EN EGLISE
CHANTONS EN EGLISE